

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXERCICE 2024

I. Exposé des motifs

Le budget annexe transports retrace le service public industriel et commercial (SPIC) qui gère les investissements et l'exploitation du réseau de transports collectifs. Il est soumis à la nomenclature comptable M 43. L'exploitation fait l'objet d'une concession de service public (CSP).

Son statut de service public industriel et commercial emporte les conséquences suivantes :

- l'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement mobilité, les recettes tarifaires et autres recettes dédiées et par le budget général qui verse une subvention d'équilibre,
- ce budget est voté en montants hors taxe.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Transports	01/01/2003	SPIC	M 43	Budget Hors taxe

La masse budgétaire globale pour 2024 (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 719,8 M€, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 467,2 M€, soit 65%,
- section d'investissement : 252,6 M€, soit 35%.

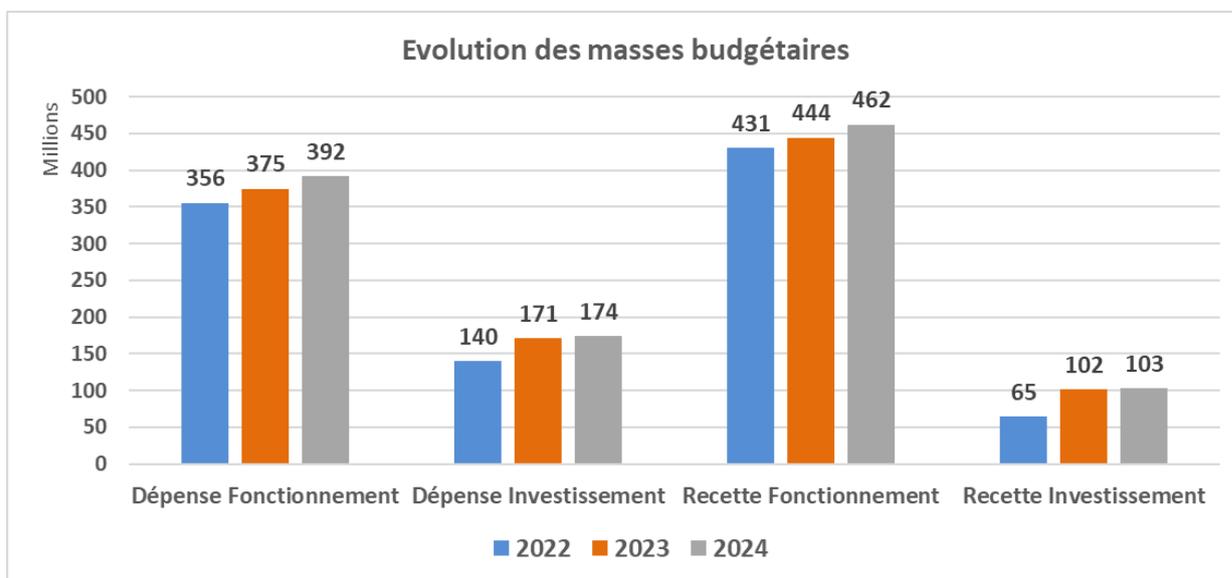
La balance de l'exercice 2024 est jointe en annexe n°1.

1. Évolution des masses budgétaires réelles

L'analyse des masses budgétaires est réalisée en mouvements réels, hors résultats, ligne de trésorerie et opérations de dettes équilibrées en dépenses et en recettes.

Au BP 2024, les masses budgétaires réelles du budget annexe transports atteignent 565,71 M€ et augmentent de 19,47 M€ (+3,56%) par rapport au budget 2023. La section de fonctionnement représente 69% des dépenses.

La balance de l'exercice 2024 est jointe en annexe n°1.

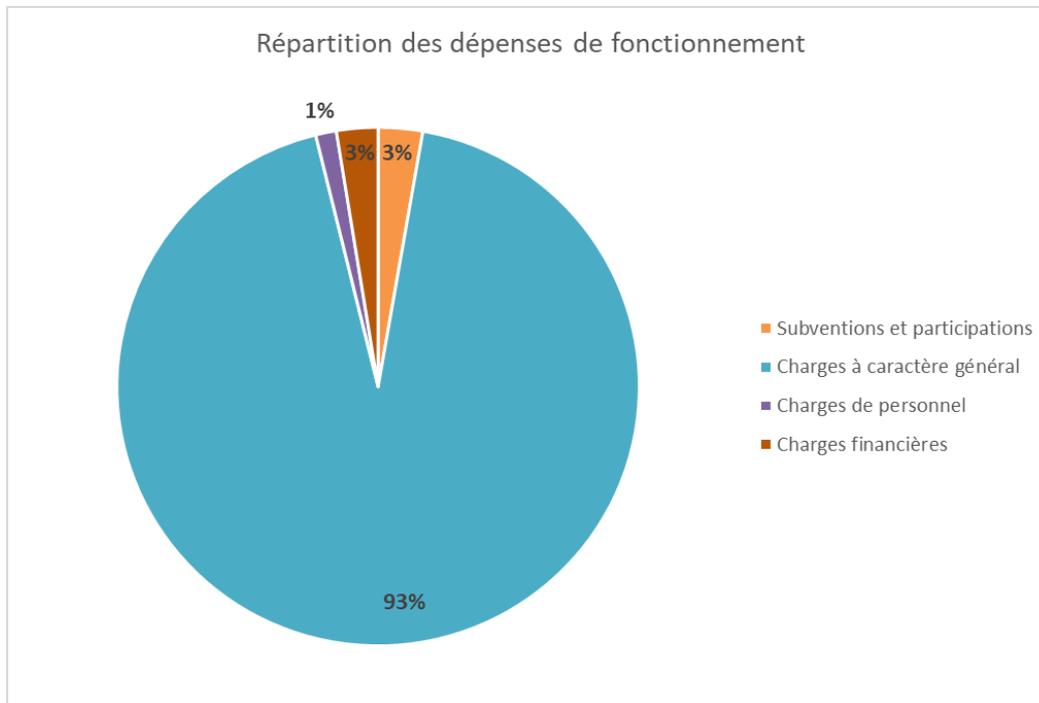


2. Section de fonctionnement Les dépenses

Chapitres	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evo. en valeur	Evo. en %
Subventions et participations	14 080 691	14 786 264	10 756 910	-4 029 354	-27,3%
Charges à caractère général	326 026 736	344 704 709	365 713 275	21 008 566	6,1%
<i>dont charges hors refacturation et régie</i>	10 457 394	11 294 504	11 571 798	277 294	2,5%
<i>dont concession de service public</i>	314 973 678	332 814 541	353 226 615	20 412 074	6,1%
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	595 664	595 664	914 862	319 198	53,6%
Charges de personnel	4 397 176	4 444 522	5 012 282	567 760	12,8%
<i>dont charges de personnel hors refact.</i>	3 555 405	3 602 751	3 985 958	383 207	10,6%
<i>dont refacturations fonctions supports</i>	841 771	841 771	1 026 324	184 553	21,9%
Autres charges	510 000	460 000	250 000	-210 000	-45,7%
<i>dont atténuations de produits</i>	120 000	120 000	120 000	0	0,0%
Dépenses de gestion et except.	345 014 603	364 395 495	381 732 467	17 336 972	4,8%
Charges financières	10 701 277	10 397 408	10 329 339	-68 069	-0,7%
Total	355 715 880	374 792 903	392 061 806	17 268 903	4,6%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 392,1 M€ et sont en augmentation de +17,3 M€ (+4,6%) par rapport au BP 2023. Cette augmentation est liée principalement à la hausse du coût de la concession de service public (CSP) transports (+20,4M€ / BP 2023, soit +6,1%), contrebalancée par une diminution des subventions et participations (-4 M€ / BP 2023) essentiellement du fait de la réforme

de la Contribution Économique Territoriale qui prévoit la suppression progressive de la part CVAE (sur quatre années).



Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement :

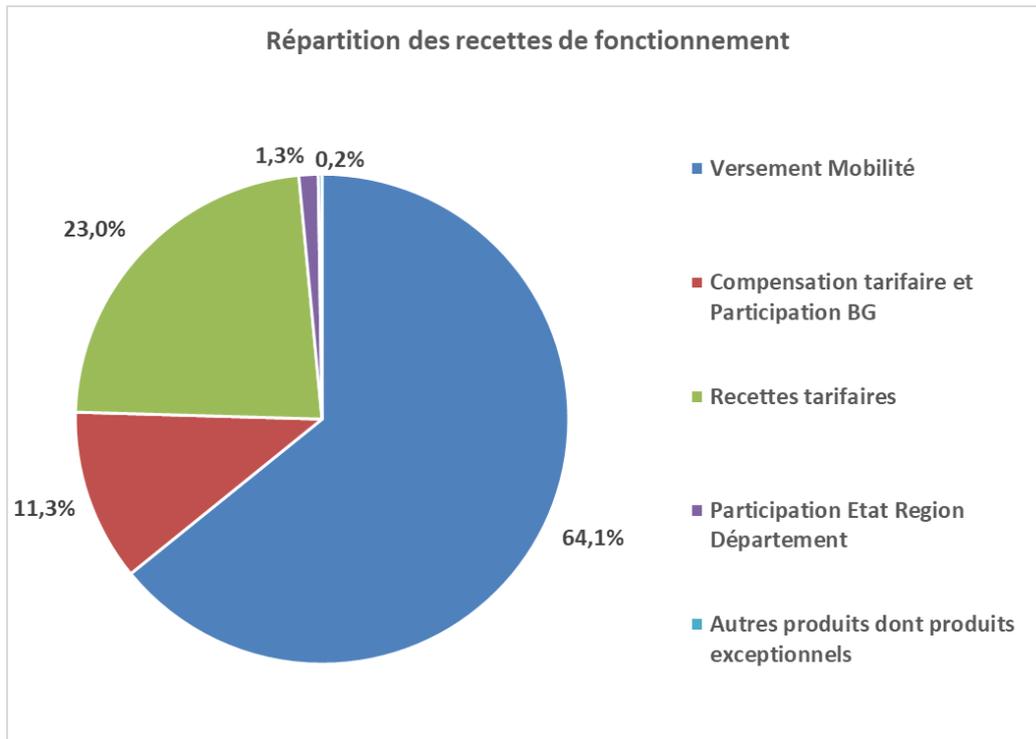
- **Des charges à caractère général** : 365,7 M€ (93% des dépenses de fonctionnement), dont 353,2 M€ versés à l'exploitant au titre de la CSP transports. Ce poste est en augmentation de +20,4 M€ (+6,1%) par rapport au BP 2023. La hausse constatée, concernant la CSP transport, résulte principalement de l'impact de l'inflation via la formule d'indexation contractuelle.
- **de subventions et participations** : 10,8 M€ (3% des dépenses de fonctionnement) en diminution de -4 M€ (soit -27 %). Ces dépenses sont essentiellement constituées des versements à l'exploitant du service pour 10,4 M€ et se décomposent ainsi :
 - **une participation à l'intégration tarifaire** à hauteur de 4,5 M€ en diminution de -0,5 M€ par rapport au BP 2023, compte tenu de l'ajustement de fréquentation anticipée,
 - **la part de remboursement de la cotisation économique territoriale (CET) : 3 M€, en diminution de -3,4 M€** par rapport au BP 2023 suite à la réforme de la CET,
 - des versements au titre des lignes pénétrantes à hauteur de 2,7 M€ (+0,4 M€ / BP 2023). Cette hausse résulte de la hausse du coût kilométrique dans la convention suite à la crise énergétique et à l'augmentation des coûts,
 - la participation à la CSP à hauteur de 0,15 M€.

- **des frais financiers** : 10,3 M€, soit 2,6% des dépenses de fonctionnement. Ces frais sont en diminution de -0,07 M€ par rapport au BP 2023 (soit -0,7%) et sont liés principalement à l'évolution de l'encours de dette qui est en baisse sur les dernières années;
- **des charges de personnel** : 5,0 M€ (ce qui représente 1,3% des dépenses de fonctionnement). Ces charges sont en hausse de +12,8% par rapport au BP 2023 compte tenu des évolutions réglementaires (hausse du point d'indice, augmentation du taux de cotisation CNRACL...) et de la variation des effectifs. L'état du personnel est présenté aux annexes C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire.
- **des charges diverses et atténuations de produits** qui représentent 0,025 M€.

Les recettes

Recettes	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol. en valeur	Evol. en %
Versement Mobilité	253 440 000	271 304 000	296 483 000	25 179 000	9,3%
Compensation tarifaire et Participation BG	56 447 632	60 309 920	52 349 082	-7 960 838	-13,2%
Recettes tarifaires	94 164 148	105 659 037	106 485 536	826 499	0,8%
Participation Etat Region Département	5 856 185	5 926 185	5 856 185	-70 000	-1,2%
Autres produits dont produits exceptionnels	20 636 934	1 123 010	1 123 010	0	0,0%
Total	430 544 899	444 322 152	462 296 813	17 974 661	4,05%

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 462,3 M€ et sont en augmentation de +18 M€ (+4%) par rapport au BP 2023.



Au BP 2024, les recettes de fonctionnement sont principalement composées :

- **du versement mobilité (VM) : 296,5 M€.** Le VM représente 64% des recettes et progresse de +25,2 M€, soit +9,3% par rapport au BP 2023. Sa base de calcul tient compte notamment de la masse salariale qui a sensiblement progressé en 2023 du fait à la fois d'un retour à un niveau post COVID mais également de la revalorisation du SMIC, du relèvement du point d'indice des fonctionnaires et plus généralement de la hausse des salaires dans le secteur privé.
- **de la participation à l'exploitation versée par le budget général : 52,3 M€,** en diminution de -8 M€ (-13,2%) par rapport au BP 2023. Les versements du budget général représentent 11,3% des recettes de fonctionnement. Cette subvention d'équilibre est en diminution en 2024 de façon conjoncturelle et est appelée à augmenter significativement sur les prochaines années au fur et à mesure de la réalisation des investissements très importants prévus sur ce budget annexe.
- **des recettes tarifaires : 106,5 M€,** en hausse de +0,8 M€ (soit +0,8%) par rapport au budget primitif 2023. Ces recettes sont perçues par le délégataire au nom et pour le compte de la MEL. L'évolution prévue en 2024 correspond à l'objectif contractuel.

- **des subventions d'exploitation** : 5,9 M€, quasi-stables par rapport au BP 2023. Elles concernent essentiellement le reversement de la DGF pour le transport des lycéens et des collégiens (5,5 M€).
- des produits exceptionnels et autres produits de gestion courante : 1,1M€, stable par rapport au BP 2023.

3. Section d'investissement Les dépenses

Dépenses	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol. en valeur	Evolution en %
Travaux	75 066 784	118 357 738	84 176 292	-34 181 446	-29%
Acquisitions / Matériel	11 338 500	17 368 771	37 087 200	19 718 429	114%
Etudes	5 213 664	6 165 298	12 834 408	6 669 110	108%
Dépenses d'investissement hors dette	91 618 948	141 891 807	134 097 900	-7 793 907	-5,5%
Emprunts et dettes assimilées*	48 160 000	29 560 000	39 555 030	9 995 030	34%
Total	139 778 948	171 451 807	173 652 930	2 201 123	1,3%

*Hors ligne de trésorerie et refinancement d'emprunt

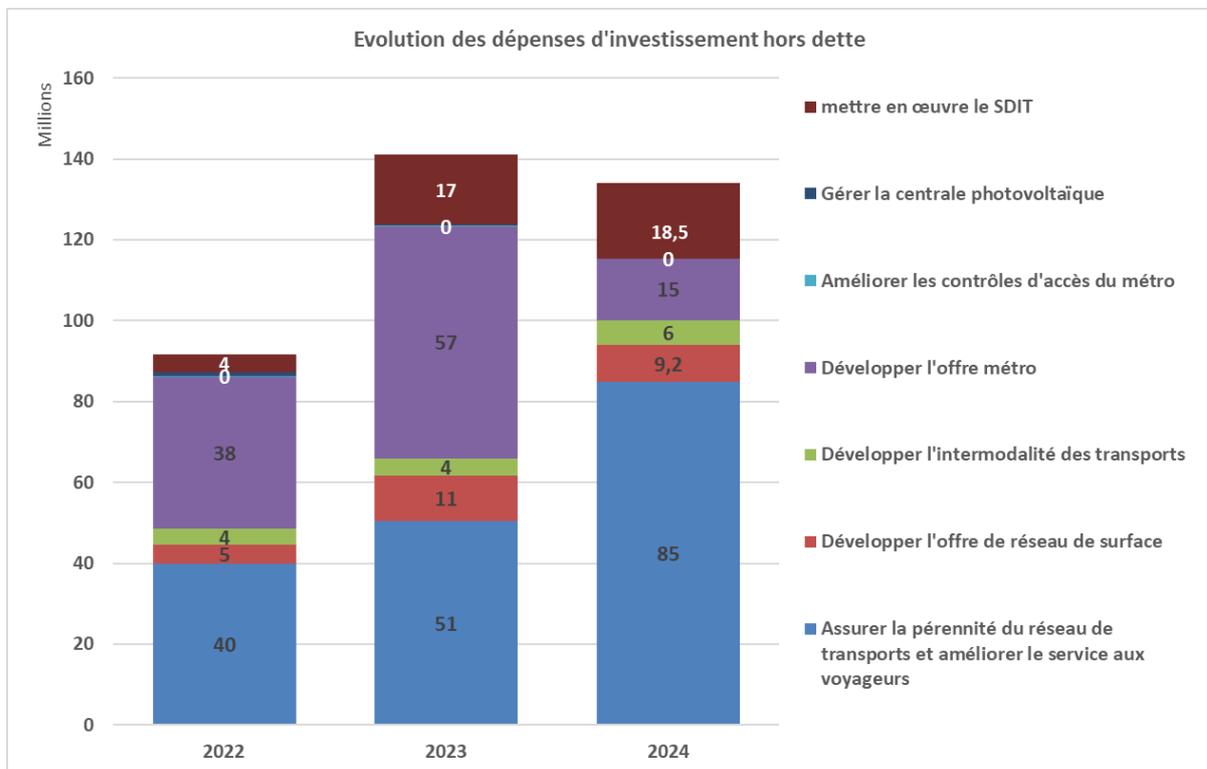
Les dépenses réelles d'investissement progressent de +2,2 M€ (+1,3%) et atteignent 173,7 M€. Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 134,1 M€, et diminuent de -7,8 M€ (-5,5%) après une forte augmentation en 2023.

Le BP 2024 regroupe ainsi des dépenses de travaux (84,2 M€, -29% / BP 2023), des acquisitions de matériel (37,1 M€, +114% / BP 2023) et des études (12,8 M€, +108% / BP 2023).

Ces dépenses d'équipement concernent principalement :

- **le maintien des capacités opérationnelles du réseau de transports** à hauteur de 84,8 M€, en progression de +34,2 M€ (+68%) par rapport au BP 2023. Il s'agit notamment :
 - du renouvellement des bus : 15 M€,
 - des interventions sur le métro (11,4 M€), le réseau de bus (1 M€) et le tramway (3,5 M€),
 - du renouvellement du métro : 16 M€
 - du renouvellement du matériel roulant du tramway : 17,9 M€,
 - de la signalétique et du système d'informations des voyageurs : 2,1 M€,
 - de l'aménagement du réseau de transports : 2,1 M€,
 - du projet de bus à hydrogène : 0,3 M€
 - de la création d'un nouveau dépôt de bus : 15,4 M€
- **le projet métro** 52 mètres (doublement des rames et des quais) pour 15,3 M€, en diminution de -42 M€ par rapport au BP 2023, compte tenu de l'actualisation du phasage de l'opération ;

- **le développement de l'offre de réseau de surface (LIANES et le plan bus) pour 9,2 M€.** Il s'agit principalement :
 - des LIANES : 7,5 M€ (projet LIANE 5);
 - des aménagements de voirie : 1,4 M€.
- **le développement de l'intermodalité des transports pour 6,2 M€,** en augmentation de +2 M€ par rapport au BP 2023. Il s'agit des travaux relatifs à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux et des parcs relais, notamment ceux destinés à lutter contre la saturation des parcs relais pour 6M€.
- **la mise en place du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) pour 18,5 M€ pour la poursuite des études et des acquisitions foncières.**



Le remboursement en capital de la dette s'élève à 39,6 M€, en augmentation de 10 M€ par rapport au BP 2023, compte tenu du profil d'extinction de la dette.

Les recettes

Recettes	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol. en valeur	Evol. en %
Subventions	15 364 195	8 524 206	3 884 396	-4 639 810	-54%
Transfert de droits à déduction de TVA	0	0	0	0	
Recettes d'investissement hors dette	15 364 195	8 524 206	3 884 396	-4 639 810	-54%
Dette	49 585 734	93 398 352	99 533 527	6 135 175	7%
Total	64 949 929	101 922 558	103 417 923	1 495 365	1%

Les recettes réelles d'investissement représentent 103,4 M€ et sont en progression de +1,5 M€ par rapport au BP 2023. Les recettes d'investissement hors emprunt représentent 3,9 M€ et diminuent de -4,6 M€ (-54% par rapport au BP 2023).

Ces recettes sont constituées de subventions d'investissement obtenues dans le cadre des principaux projets d'investissement :

- Développement de l'intermodalité pour 1,7 M€,
- Amélioration du système d'information des voyageurs pour 1,6 M€,
- Centrale photovoltaïque pour 0,4 M€,
- Lianes pour 0,2 M€.

Le besoin d'emprunt inscrit au BP 2024 est de 99,5 M€, +6,1 M€ par rapport au BP 2023 pour financer les projets nouveaux dont l'acquisition de matériel roulant et la montée en puissance progressive du SDIT. L'emprunt représente 96% des recettes réelles d'investissement.

4. Évolution des principaux ratios

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
Recettes de gestion	430 544 899	444 322 152	462 296 813	4,0%
Dépenses de gestion	345 014 603	364 395 495	381 732 467	4,8%
Épargne de gestion	85 530 296	79 926 657	80 564 346	0,8%
Charges financières nettes	10 701 277	10 397 408	10 329 339	-0,7%
Épargne brute	74 829 019	69 529 249	70 235 007	1,0%
Amortissement de la dette	48 160 000	29 560 000	39 555 030	33,8%
Épargne nette	26 669 019	39 969 249	30 679 977	-23,2%
Solde mvts ordre fonctionnement	74 829 019	69 529 249	70 235 007	1,0%
Résultat comptable	0	0	0	
Dépenses d'investissement hors dette	91 618 948	141 891 807	134 097 900	-5,5%
Autofinancement de l'investissement	29%	28%	23%	-18,8%

L'épargne de gestion progresse de +0,6 M€ (+0,8%) pour atteindre 80,6 M€. Cette hausse résulte d'une augmentation des recettes de gestion légèrement plus importante en volume que la hausse des dépenses.

Cette épargne de gestion est destinée à couvrir pour un montant identique les opérations d'ordre de la section de fonctionnement. Après prise en compte de ces opérations, le résultat comptable est nul.

L'épargne brute progresse de +0,7 M€ (+1%) par rapport à 2023 pour s'établir à 70,2M€ et l'épargne nette s'élève à 30,7 M€, en diminution de -9,3 M€ (-23,2%) par

rapport à 2023, compte tenu d'une augmentation du remboursement en capital de la dette (+10 M€).

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe transports, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant arrêté à 719 833 397 euros.
- 2) de voter les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) tels que repris au sein de la balance budgétaire annexée ;
- 3) de fixer le montant de la participation à l'exploitation versé par le budget général au budget Transports à 52 349 082 euros, dont 5 300 000 euros au titre de l'intégration tarifaire. Ce montant pourra être versé au fur et à mesure des besoins du budget et être ajusté lors d'étapes budgétaires futures (DM, BS) ;
- 4) de voter l'état des effectifs tel qu'il figure dans l'annexe C1.1 et C1.2 de la maquette budgétaire ;
- 5) de voter le budget sans reprise des résultats.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.